

## PRESCRIPTION D'UN BILAN NEUROPSYCHOLOGIQUE PAR LE MEDECIN REFERENT

Si à l'issue de l'examen de dépistage les résultats de l'enfant à l'EDA permettent de suspecter :

- **soit un trouble spécifique sévère : un des domaines a des résultats très chutés par rapport aux autres domaines**  
(la plupart des résultats < -1 ET ou plusieurs items < -2 ET ou présence de plus de 2 intervalles d'écart par rapport aux autres domaines)
- **soit des difficultés globales : au moins 2 domaines ont des résultats chutés**  
(au moins la moitié des résultats < -1 ET ou présence d'items < -2 ET)

Le médecin référent peut prescrire un bilan neuropsychologique.

Dans ce cas, le médecin référent doit remplir la **fiche de prescription**.

Cette fiche permet d'obtenir une réduction du montant à payer par les parents pour le bilan neuropsychologique, grâce à une dérogation tarifaire qui sera versée directement au neuropsychologue par le réseau.

**NOM :**

**Prénom :**

**FICHE DE PRESCRIPTION D'UN BILAN NEUROPSYCHOLOGIQUE  
PAR LE MEDECIN REFERENT MEDITERRANEE  
A PARTIR DE 6 ANS**

Bilan neuropsychologique prescrit le :

par :

*Cachet et signature du médecin  
prescripteur*

**BILAN NEUROPSYCHOLOGIQUE**

**WISC V (à compléter éventuellement par des épreuves attentionnelles en fonction  
du questionnaire de Conners)**

Après la rédaction du **compte rendu de bilan**, le neuropsychologue en adressera un exemplaire à la coordination du Réseau Méditerranée.

Si le bilan est réalisé par un praticien libéral, une prestation dérogatoire pour la réalisation du bilan neuropsychologique sera versée directement au neuropsychologue suivant les modalités suivantes :

- Les parents présentent cette feuille de prescription au neuropsychologue.
- Le neuropsychologue déduit du montant du bilan à payer par les parents la somme de **70 euros**.
- Le neuropsychologue adresse un exemplaire du compte rendu de bilan à la coordination du Réseau Méditerranée, accompagné de cette prescription, à l'adresse suivante :

Réseau Méditerranée  
**Antenne Marseille**  
CH Edouard Toulouse  
118 chemin de Mimet  
13015 Marseille  
09 67 33 42 72  
suivi.prema@reseauperinatmed.fr

ou Réseau Méditerranée  
**Antenne Nice**  
Hôpital l'Archet 3  
151 route de Saint Antoine de Ginestière  
06200 Nice  
04 92 03 90 79  
ariel.viviant@reseauperinatmed.fr

- A la réception du compte rendu et de la prescription, le Réseau Méditerranée règlera directement au neuropsychologue la somme de **70 euros**.